COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ÉLUS DE L'AIN - 14 mai 2016

Question orale sur l'éclairage public

Projet de loi République numérique

Je me permets de venir à vous pour vous faire part de quelques informations d'actualité.

1. Ma question orale au Gouvernement, sur l'éclairage public :

Ce mardi 10 mai, j'ai interrogé dans l'hémicycle du Sénat, Madame Barbara POMPILI, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité (en l'absence de Madame la Ministre Ségolène ROYAL, excusée), sur le sujet de l'éclairage public. J'ai regretté le retard pris dans la publication des résultats de l'enquête nationale conduite en 2014.

Pour les collectivités, ce sujet est en effet au croisement d'enjeux majeurs dans les domaines environnementaux, économiques et de sécurité.

Il est en effet devenu indispensable d'évaluer l'état du parc de l'éclairage et l'efficacité des politiques en la matière, au regard de leurs nombreux impacts. Il convient notamment de sécuriser juridiquement les maires qui choisissent de procéder à l'extinction de leur éclairage une partie de la nuit.

Madame la Ministre m'a répondu que les résultats de l'enquête seraient disponibles dans le courant de l'année.

Aussi, vous pouvez compter sur mon engagement dans le suivi de ce sujet, pour aller dans le sens d'un éclairage juste, sobre et durable.

Retrouvez ci-après, le lien vidéo de ma question orale :



http://videos.senat.fr/video/videos/2016/video32793.html

2. Projet de loi pour une République numérique :

Du 26 avril au 2 mai, le Sénat a examiné le projet de loi pour une République numérique dont j'ai été le rapporteur au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La raison d'être de l'aménagement numérique du territoire est précisément de faire du numérique un outil au service de l'égalité des territoires et non la source de nouvelles fractures, qu'il s'agisse de réseaux fixes ou mobiles. Dans cet esprit, l'intervention publique doit compenser, compléter ou corriger l'initiative privée, afin d'assurer une couverture homogène de tous les territoires, malgré les différences de densité.

C'est en ce sens que j'ai œuvré en défendant plusieurs dispositions adoptées en séance publique, en particulier pour les réseaux de communication électronique d'initiative publique tels que celui en cours de déploiement dans l'Ain :

- la reconnaissance des droits irrévocables d'usages (IRU) comme des investissements ;
- la possibilité de regrouper les Syndicats mixtes ouverts, ce qui donnera un degré de souplesse supplémentaire pour créer des effets d'échelle ;
- l'éligibilité des co-investissements au dispositif de suramortissement incitatif ;

De très nombreux progrès du cadre législatif de l'aménagement numérique ont été apportés via ce texte adopté à l'unanimité au Sénat le 3 mai 2016.

Souhaitons à présent que ces avancées soient maintenues dans le cadre de l'examen prochain du texte en commission mixte paritaire.

3. Plus d'informations sur mon activité!

Vous pouvez à présent me suivre au quotidien sur mon site www.patrick-chaize.fr